au service d'un métier depuis 1954

Communiqué de presse

Roissy, le 7 juillet 2001

Le SNPNC-FO, qui regroupe le plus grand nombre d'hôtesses et de stewards en France au sein de son organisation, a réuni ses instances le 4 juillet 2011 aux fins d'étudier le *« PROJET D'ACCORD BASES PROVINCE PNC »* que la Direction d'Air France prévoit de mettre à signature à compter du 7 juillet.

Le SNPNC a participé aux négociations jusqu'à leur terme dans l'espoir de parvenir à un accord satisfaisant.

Cependant le volet social du projet reste inacceptable tant en termes de rémunération que de règles d'utilisation.

Le SNPNC considère que la mise en œuvre du projet en question constituerait une incontestable régression sur les avancées obtenues en 2008 ; avancées acquises postérieurement au conflit d'octobre 2007 qui avait conduit 85% des hôtesses et stewards de la Compagnie Air France à cesser le travail durant 5 jours.

En outre le projet précité entraîne des conséquences sur l'activité des filiales aériennes du groupe Air France, Britair, City Jet, Régional CAE et Transavia, et comporte un impact social indéniable sur les hôtesses et stewards des ces compagnies.

En conséquence, le SNPNC-FO a décidé de ne pas apposer sa signature au « PROJET D'ACCORD BASES PROVINCE PNC » d'Air France.

Fatiha Aggoune-Schneider
Présidente du SNPNC-FO
06 98 30 14 80